

STAGES EN FRANCE

MEMO : PREPARER LA SAISIE DE LA CONVENTION DE STAGE SUR PSTAGE

- **Etablissement d'accueil** : vérifier s'il est référencé sur Pstage. Sinon, informations à demander pour la création :
 - Nom et coordonnées de l'établissement d'accueil
 - Adresse postale
 - Téléphone
 - Site web (éventuellement)
 - Numéro de Siret (14 chiffres)
 - Code APE de l'établissement (4 chiffres+1 lettre)

- Nom, prénom du **signataire de l'établissement d'accueil** (responsable légal)
 - Fonction : (ex : directeur, président, maire, proviseur, principal,..)
 - Téléphone et mail

Lors de la saisie, ajouter le nom du signataire qui est souvent différent du tuteur !

Attention : Etablissement public : se renseigner auprès de sa structure de stage

Exemples : Education nationale : En collège = principal // en lycée = proviseur

Collectivité territoriale : en commune = maire // en communauté d'agglomération, le président // département ou région, le président

Stage à UGA et ARSH = contacter arsh-stages@univ-grenoble-alpes.fr

- Nom, prénom du **tuteur de stage** de l'organisme d'accueil
 - Fonction
 - Téléphone et mail
- Adresse exacte du lieu du stage si différente de l'établissement d'accueil

- Nom, prénom de **l'enseignant référent de l'UFR ARSH**
 - Téléphone et mail

- Activités confiées, sujet du stage

- Dates début et fin du stage, horaires journaliers, éventuellement mentionner les interruptions-
 - Un stage ne doit pas excéder (dans une même entreprise et sur un même sujet) 6 mois, soit 132 jours, soit 924 heures de présence effective.
 - Sur la convention de stage il vous faudra préciser le nombre d'heures de présence effective en stage. A titre indicatif : 1 jour = 7h

- Gratification (le cas échéant) : montant brut /heure, obligatoire au-delà de 308h de travail, modalités de versement, nombre d'heures par semaine, et nombre total d'heures de travail (hors we et jours fériés)

STAGES EN FRANCE

Les indemnités de stage sont obligatoires à partir du 45e jour travaillé, soit à partir de la 308e heure.

Sur la convention de stage il vous faudra mentionner un taux horaire de l'indemnité de stage. Le montant légal minimal est actuellement de 3,90€ .

- Modalités d'évaluation (rapport, soutenance,...) : si obligatoire, bilan + rapport ; Si facultatif : bilan uniquement